

*Contribution à l'ENQUETE PUBLIQUE de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France intitulé « AVAP, PLUi, périmètres délimités des abords : territoire ex Val Drouette (communes de Droue-sur-Drouette, Epernon, Gas, Hanches, Saint-Martin de Nigelles) »*

### **Un défaut flagrant de prise en compte des avis des habitants du Val Drouette.**

Ayant participé aux réunions publiques organisées par la Mairie d'Epernon mais également en tant que président d'une association **locale** apolitique, organisant des débats publics sur des sujets de société, d'environnement et d'intégration, je me permets de vous faire part de mon ressenti à propos de la concertation autour du PLUi.

Si le périmètre du terme *concertation* est assez large, il recoupe généralement l'idée de résoudre ensemble un problème par un processus coopératif afin de s'accorder en vue d'un projet commun.

Les réunions publiques n'ont malheureusement en rien participé au processus de concertation car elles n'ont pas pris en compte les attentes des habitants. Trois points saillants sont apparus lors de l'année écoulée :

- 1) il existe une très forte mobilisation contre le projet d'extension de la zone d'activité au détriment des zones agricoles, alors que plusieurs friches industrielles existent par ailleurs dans cette zone et que des projets alternatifs ont été proposés.
- 2) Les questions environnementales, de biodiversité et la gestion de l'eau qui est complexe sur le Val Drouette, n'ont absolument pas été prises correctement en compte au regard des enjeux planétaires. Ceci est confirmé par les associations environnementales locales et départementales.
- 3) Le problème de l'organisation des transports, bien que dépassant le cadre du PLUi n'a pas été évoqué. La construction prochaine d'un lycée, l'amélioration de la desserte de la gare, et le projet d'extension de la zone d'activité avec une entreprise de transport logistique vont avoir des répercussions énormes sur le territoire du Val Drouette mais également des communes voisines.

Sur chaque point, à ma connaissance, aucune évolution significative n'a été proposée. Les municipalités concernées étant convaincues avant la concertation du bienfondé de leur projet, elles sont malheureusement restées sourdes aux interventions de nombreux habitants et n'ont quasiment pas profité de cet élan citoyen pour travailler « de concert ».

On peut lire en page 5 du document officiel intitulé « annexe à la délibération : bilan de la concertation », *Les réunions publiques et l'accueil du public par les élus ont permis d'apporter des réponses.*

Je conclurai sur une question. Quelles sont donc les réponses concrètes apportées au public ?

Très cordialement,

Renaud Legouis